

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 05 avril 2016

L'an deux mille seize, le 05 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUNEL Gérard, Maire.

Présents : BAEZA Richard, BEGOUIN Yolande, BURAIS Éric, CARAT Cécile, JUSSA Agnès, LUNEL Gérard, MANIER Karine, MARCHETTO Yves, MICHEL Jean, MONTAGNE Sonia, MONTELMARD Chrystelle, REY Kévin, REYNAUD Claude, RODILLON Bernard, ROLLET Brigitte, VIALLE Viviane

Pouvoirs : CARBONNEL Théo à MANIER Karine

Excusés : QUERCIA José

Absences : ROUX Isabelle

Approbation par le CM du compte rendu du 15/03/2016.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoirs : 1

Quorum : 10

Secrétaire de séance : MANIER Karine

Date de convocation : 30/03/2016

1- APPROBATION COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET COMMUNAL M14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget communal

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 224 469,90	1 773 715,53	3 998 185,43
Titres de recettes émis (b)	1 252 829,78	1 510 298,87	2 763 128,65
Réductions de titres (c)	0,00	567,89	567,89
Recettes nettes (d = b - c)	1 252 829,78	1 509 730,98	2 762 560,76
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 224 469,90	1 773 715,53	3 998 185,43
Mandats émis (f)	1 188 196,11	1 500 300,50	2 688 496,61
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	1 188 196,11	1 500 300,50	2 688 496,61
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	64 633,67	9 430,48	74 064,15
(h - d) Déficit			

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	808 486,05	0,00	64 633,67	92 965,86	966 085,58
Fonctionnement	468 172,11	400 000,00	9 430,48	186 353,11	263 955,70
TOTAL I	1 276 658,16	400 000,00	74 064,15	279 318,97	1 230 041,28
II - Budgets des services à caractère administratif					
.					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU ASSAINT ST PAUL LES ROMAN					
Investissement	92 965,86	0,00	0,00	-92 965,86	0,00
Fonctionnement	186 353,11	0,00	0,00	-186 353,11	0,00
Sous-Total	279 318,97	0,00	0,00	-279 318,97	0,00
EAU DE SAINT PAUL LES ROMANS					

2- Compte de gestion 2015 Budget M49 eau

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Les états du Trésorier sont présentés à l'assemblée.

La présente assemblée est amenée à se prononcer sur le compte de gestion du trésorier municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion du budget annexe eau dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Budget eau

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	256 417,12	237 751,74	494 168,86
Titres de recettes émis (b)	65 657,17	455 375,63	521 032,80
Réductions de titres (c)	0,00	13 849,17	13 849,17
Recettes nettes (d = b - c)	65 657,17	441 526,46	507 183,63
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	256 417,12	237 751,74	494 168,86
Mandats émis (f)	21 175,82	125 595,55	146 771,37
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	21 175,82	125 595,55	146 771,37
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	44 481,35	315 930,91	360 412,26
(h - d) Déficit			

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
- Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
I - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
II - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
MUNICIPALITE DE SAINT PAUL LES ROMANS					
Investissement	0,00	0,00	44 481,35	0,00	44 481,35
Fonctionnement	0,00	0,00	315 930,91	0,00	315 930,91
Sous-Total	0,00	0,00	360 412,26	0,00	360 412,26
TOTAL III	0,00	0,00	360 412,26	0,00	360 412,26
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	360 412,26	0,00	360 412,26

3- Vote du compte administratif 2015 du budget communal M14

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire ne peut pas prendre part au vote, mais il peut assister à la discussion et fournir toutes explications aux conseillers municipaux qui le souhaitent. La présidence, au moment du vote sur le compte administratif, est confiée à un président, élu par le conseil municipal en son sein.

Sous la présidence de M Reynaud adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 .

Le détail par chapitre et un comparatif des exercices précédents sont également présentés au conseil.

.Le compte administratif 2015 est conforme à celui du trésorier. Monsieur le Maire sort de la salle pour laisser le conseil délibérer.

A l'unanimité, des membres présents, le conseil approuve le compte administratif 2015 de la commune.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 500 300,50	G 1 509 730,98
	Section d'investissement	B 1 188 196,11	H 1 252 829,78
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 254 525,22 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 901 451,91 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		2 688 496,61 = A+B+C+D	3 918 537,89 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 30 067,66	L 4 348,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 30 067,66	= K+L 4 348,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 500 300,50	= G+I+K 1 764 256,20
	Section d'investissement	= B+D+F 1 218 263,77	= H+J+L 2 158 629,69
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 718 564,27	= G+H+I+J+K+L 3 922 885,89

4- Vote du compte administratif 2015 du budget eau M14

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire ne peut pas prendre part au vote, mais il peut assister à la discussion et fournir toutes explications aux conseillers municipaux qui le souhaitent. La présidence, au moment du vote sur le compte administratif, est confiée à un président, élu par le conseil municipal en son sein.

Sous la présidence de M Reynaud adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe eau 2015.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 125 595,55	G 441 526,46	G-A 315 930,91
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 21 175,82	H 65 657,17	H-B 44 481,35

REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I (si excédant)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédant)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		146 771,37 P= A+B+C+D	507 183,63 Q= G+H+I+J	360 412,26 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	125 595,55 = A+C+E	441 526,46 = G+I+K	315 930,91
	Section d'investissement	21 175,82 = B+D+F	65 657,17 = H+J+L	44 481,35
	TOTAL CUMULE	146 771,37 = A+B+C+D+E+F	507 183,63 = G+H+I+J+K+L	360 412,26

Le détail par chapitre et un comparatif des exercices précédents sont également présentés au conseil.

.Le compte administratif 2015 est conforme à celui du trésorier. Monsieur le Maire sort de la salle pour laisser le conseil délibérer.

A l'unanimité, des membres présents, le conseil approuve le compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau.

5- affectation des résultats 2015 pour le budget 2016 communal

Résultats d'exécution du budget principal			
	report résultat 2014+ egc	résultat de l'exercice 2015	Résultat clôture 2015
section investissement	901451,91	64633,67	966085,58
section de fonctionnement	254525,22	9430,48	263955,7
Affectation des résultats 2015 pour le BP 2016			
	fonctionnement R002	Investissement 1068	Investissement R001
Résultats fonctionnement 263955,70	63955,7	200 000	
Résultats Investissement 966085,58			966 085,58

A l'unanimité, le conseil approuve l'affectation des résultats 2015 pour le budget principal 2016 de la commune.

6- Affectation des résultats 2015 pour le budget M49 2016 eau

Résultats d'exécution du budget eau crée en 2015			
	Pas de report	résultat de l'exercice 2015	résultat clôture 2015
section investissement		44 481 ,35	44 481 ,35
section de fonctionnement		315 930 ,91	315 930 ,91
affectation de résultat 2015 pour le BP 2016			
	fonctionnement R002	Investissement 1068	Investissement R001
Résultats fonctionnement 315930,91	115 930,91	200 000	
Résultats Investissement 44 481,35			44 481 35

A l'unanimité, le conseil approuve l'affectation des résultats 2015 pour le budget de l'eau 2016.

7- Tarification eau 2016

L'année 2016 étant une transition avant la possibilité d'intégrer le syndicat des eaux de l'herbasse, il est proposé au conseil de garder la même tarification que l'année dernière. Ce choix ne nécessite pas de délibération particulière.

8- FISCALITE LOCALE : VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur Gérard LUNEL, Maire, rappelle les taux 2015 :

- Taxe d'habitation : 8.19 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 12.73 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties : 41.64 %

La commission des finances a étudié les différentes possibilités d'évolution des taux, suivant le produit fiscal attendu pour le budget 2016, et propose d'augmenter les taux eu égard à la situation préoccupante des baisses .des dotations de l'état, de la baisse des aides du conseil général et au regard du programme d'investissement important pour la commune.

Au vu des éléments financiers présentés en conseil, un débat suivi d'un vote de principe est effectué pour savoir si il faut voter une augmentation des taux. A 12 voix POUR, 4 CONTRE et une abstention, le conseil approuve l'augmentation des taux communaux.

Concernant le choix d'une hausse linéaire ou une hausse différenciée selon les taxes, la majorité opte pour une augmentation linéaire.

Les simulations présentées afin de combler la perte de recette inhérente aux baisses des dotations notamment, convergent vers une hausse raisonnable du taux d'imposition de 3%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec deux abstentions et deux contre, fixe les taux 2016 suivants :

- Taxe d'habitation : 8.43 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 13.11 %
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties : 42.89 %

9- BP 2016 COMMUNE

Présentation du projet de budget primitif de la commune par Mr Claude REYNAUD, adjoint, en charge de la Commission des Finances.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour :
1 707 233,75€

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour : 3 088 099, 74 €

Discussion et vote du budget par chapitre :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote, à l'unanimité :

- **Approuve l'ensemble du BP 2016 pour la commune.**

Fonctionnement				
		BP 2015	CA 2015	BP2016
Dépenses	TOTAL 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	398200	397713,93	444600
	TOTAL 012 CHARGES DE PERSONNEL	655150	644876,59	690600
	TOTAL CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	213200	153428,41	304979,54
	TOTAL CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES	100887,52	93126,78	32154,21
	TOTAL 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	282597,6	181154,79	13000
	TOTAL 022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	27840,48	0	60000
	Dépenses réelles de fonctionnement	1677875,6	1470300,5	1545333,75
	Virement section investissement	61839,93	0	120000
	TOTAL 042 OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	34000	30000	41900
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1773715,53	1500300,5	1707233,75
Reçettes	TOTAL CHAPITRE 013 ATTENUATIONS DE CHARGES	7000	61148,86	23100
	TOTAL CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES	148678,4	108792,9	175160,4
	TOTAL 73 IMPOTS ET TAXES	1048668	1061517,48	1090812,65
	TOTAL CHAPITRE 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	197764	203559,44	129105
	TOTAL CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	72079,91	35003,97	175000
	TOTAL CHAPITRE 76 PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
	TOTAL CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	1	100
	Recettes réelles de fonctionnement	1474190,31	1470023,65	1593278,05
	total operation d'ordre entre section			
		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1773715,53	1509730,98

Investissement						
		BP 2015	CA2015	RAR2015	PROP 2016	BP 2016
Dépenses	DEPENSES IMPRVUES	81821,37	0		0	100000
	TOTAL 16 REMBOURSEMENT EMPRUNTS	778092,03	769538,4		49532,08	49532,08
	TOTAL 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	215600	29467,91	1825	138000	139825
	TOTAL 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	474158,47	78884,22	2608,92	644000	646608,92
	TOTAL 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	573673	214693,7	25633,74	2076500	2102133,74
	operation d'ordre travaux en regie	45000	39707,33		50000	50000
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2016	2224469,9	1188196,11	30067,66	2958032,08
Reçettes	Excédent investissement reporté	901451,91	0		966085,58	966085,58
	Virement de la section de fonctionnement	61839,93	0		265356,11	120000
	TOTAL CHAPITRE 10 DOTATIONS FONDS	433000	468460,75	0	51158	251158
	subventions totales	80928	41244	4348	537104	541452
	emprunts	713125,03	713000			1167504,16
	Operation D'ordre dotation amortissement	34000	30000			41900
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2224469,9	1252829,78	4348	1819703,69

10- Budget annexe 2016 EAU

Présentation du projet de budget primitif de l'eau par Mr Claude REYNAUD, adjoint, en charge de la Commission des Finances.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour : 484 733.91€

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour : 1 267 352.05 €

Discussion et vote du budget par chapitre :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote, à l'unanimité :

- **Approuve l'ensemble du BP du budget annexe de l'eau pour 2016.**

exploitation			
		CA 2015	BP 2016
DEPENSES	TOTAL CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	74806,55	291705
	TOTAL CHAPITRE 012 CHARGES PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	50789	52000
	TOTAL CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	0	2000
	TOTAL CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES	0	0
	TOTAL CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
	TOTAL CHAPITRE 022 DEPENSES IMPREVUES	0	10000
	Dépenses réelles de fonctionnement	125595,55	355705
	TOTAL OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	0	129028,91
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	125595,55	484733,91
	Recettes	TOTAL CHAPITRE 70 VENTES PRODUITS PREST SERVICE	329275,25
TOTAL CHAPITRE 74 SUBVENTIONS EXPLOITATION		439,35	10500
TOTAL CHAPITRE 75 AUTRES PROD. GESTION COURANTE		0	100
TOTAL CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		111811,86	10
TOTAL 042 OPERATIONS ORDRE		0	30288
TOTAL RECETTES EXPLOITATION EXERCICE		441526,46	368803
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		441526,46	484733,91

Investissement			
Dépenses	TOTAL CHAPITRE 020 DEPENSES IMPREVUES	0	50000
	TOTAL CHAPITRE 10 DOTATION RESERVES	0	0
	TOTAL CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES	0	0
	total immo incorporelles	0	40000
	TOTAL CHAP.21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5125,2	5568
	TOTAL CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	16050	1141496,05
	TOTAL CHAPITRE 040 OPERATIONS ORDRE	0	30288
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21175,2	1267352,05
Reçettes	Excédent investissement reporté	0	44481,35
	TOTAL CHAPITRE 10 DOTATION FONDS RESERVES	61592,17	208473
	TOTAL CHAPITRE 13 SUBVENTIONS INVESTISST	4065	156018
	TOTAL CHAPITRE 16 EMPRUNT	0	734350,79
	TOTAL 021 VIREMENT SECTION EXPLOITATION	0	109028,91
	TOTAL 040 OPERATIONS ORDRE	0	20000
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT EXERCICE	65657,17	1267352,05
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	65657,17	1267352,05

11- Subventions 2016 aux associations

Dans le cadre du BP 2016, une enveloppe globale de de 20337 a été votée pour les subventions allouées aux associations locales ce qui représente une augmentation de 2.23 % expliquée par l'organisation des ans de la bibliothèque, la mise en place de l'école de rugby, la création d'une nouvelle association et l'aide apportée pour la soirée jazz.

Au vu des demandes de subvention reçues en mairie, Monsieur le Maire propose la répartition suivante selon le tableau ci-dessous

	2014	2015	2016
ADAPEI	153	153	
Bibliothèque			1200
Bibliothèque	2811	3211	1811
Club	150	650	0
Anciens combattants	100	120	120
Comité des fêtes	2300	2500	2500
Scolaire maternelle	3995	3337	3478
Scolaire primaire	6426	6392	6345
GYM	450	200	850
FOOT	1400	400	400
Prévention routière	120	120	120

Volley	600	300	0
SPA	400	300	0
Bouts 2 Scrap	50	110	110
Chorale	500	250	250
Rugby	0	500	2000
APE	0	500	500
SPE			1500
secours pop			150
Croix Rouge	0	350	350
Jazz Arts maniacs			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve le tableau pour l'allocation des subventions aux associations présenté**
- **Charge Monsieur le Maire de l'attribution de ces subventions pour l'année 2016.**

12- CDD Arts plastiques

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la situation de l'intervenante TAPS qui assure l'animation « Arts Plastiques » pour les enfants de Saint Paul pendant les TAPS.

Afin de poursuivre les missions pédagogiques de l'agent TAPS dans le cadre de l'engagement de la commune au niveau du PEDT (projet éducatif de territoire), il est proposé de passer un contrat d'accroissement saisonnier de 6 mois du 1er avril 2016 au 1er septembre 2016.

Ce contrat permettra d'assurer l'accroissement d'activité lié à la fin de saison scolaire 2016 pour les animations périscolaires.

Le contrat sera conclu durée hebdomadaire de 4 heures sur le temps scolaire avec une proposition du coût d'animation à 20 € de l'heure. Son temps de travail sera annualisé sur 3 heures par semaine.

Le conseil avec 14 POUR, 2 abstentions:

- **Approuve le recrutement par CDD pour un motif saisonnier de 6 mois pour 4 heures hebdomadaires.**
- **Autorise le Maire à signer le contrat**

13- Transfert temporaire du lieu de célébration des mariages

Vu le code civil, et notamment les articles 74 et 75,

Vu l'instruction générale de l'état civil,

Monsieur le maire expose que les travaux de réhabilitation de la mairie prévus à partir du 1er Avril 2016, la salle des mariages sera indisponible pendant environ 6 mois. L'organisation des mariages pourra être tenue dans le lieu suivant : Salle de la Cure

Cependant cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'affecter temporairement la salle de la Cure en salle des mariages**
- **Autorise Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette affectation.**

14- CONVENTION SERVITUDES AVEC ERDF TERRAIN COMMUNAL ZM56 lieu dit Saint Verant

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une convention de servitudes avec ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION DE France, portant sur le terrain communal situé section ZM n°56, lieu-dit Saint Verand ;

Cette convention doit être régularisée par acte notarié. Maître METRAL Olivier, notaire à Livron sur Drôme, est chargé de ce dossier.

Après exposé, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer un acte notarié, aux frais d'ERDF, en l'étude de Maître Olivier METRAL notaire à Livron sur Drôme, afin de régulariser la convention de servitudes signée avec ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION DE France portant sur le terrain communal cadastré section ZM n°56, lieu-dit Saint Verand ;**

15- AUTORISATION COMMERCE AMBULANT PLACE DE LA TUILERIE

Mr NICOLAI Jean Marie sollicite un emplacement place de la tuilerie pour un commerce ambulant de cuisine mexicaine tous les mardis soirs de 17h00 à 21h00.

Il est titulaire d'une carte grise VASP, d'un groupe électrogène insonorisé et des autorisations de la DREAL pour exercer son activité.

Le conseil est amené à se prononcer sur cette autorisation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise NICOLAI Jean Marie à exercer son activité place de la Tuilerie tous les jeudis soirs de 17h00 à 21h00.**

16- SOLLICITATION SUBVENTION SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2016

Il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à demander une subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016 : rénovation château d'eau.

Cette rénovation permettra de mettre aux normes l'infrastructure de production sur la commune et d'améliorer la qualité de production.

Travaux + honoraires : 475 000 euros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **Sollicite une aide financière de l'Etat à hauteur de 25% soit 118 750 euros.**
- **Demande l'autorisation de démarrer les travaux avant réception de la décision d'attribution de subvention.**
- **Autorise le Maire à signer tous documents administratifs et financiers.**

17- Notification marché à bon de commande travaux AEP

Considérant la volonté de rationaliser les commandes de travaux sur les réseaux d'eau pour la commune de Saint Paul Lès Romans,

Considérant que la commune possède un réseau d'alimentation en eau potable relativement étendu qui nécessite sur certaines de ses parties des renforcements, des entretiens et des réparations.

Considérant la gestion en régie de la production et de la distribution de l'eau sur Saint Paul Lès Romans ;

Compte tenu de l'étendue de ce réseau et de l'importance des travaux à réaliser, il a été jugé préférable de prévoir un marché à bons de commande comme défini aux articles 76 et 77 du Code des Marchés Publics qui permet d'exécuter ces travaux au fur et à mesure des besoins tout en permettant de sélectionner une hiérarchie chronologique qui décidera des priorités à donner.

Conformément au Code des Marchés Publics, ce marché sera d'une durée maximale de 4 ans.

- Les travaux sont à réaliser sur l'ensemble du territoire communal au fur et à mesure des besoins, y compris les interventions d'urgence en cas de fuite en période ouvrée (6h00 à 20h00 du Lundi au Vendredi) et en période non ouvrée (autres horaires et Samedi, Dimanche et Jours Fériés).

- Les travaux à réaliser seront définis par des programmes de travaux annuels. Des travaux pourront également être réalisés hors programmes, en cas de nécessité.

- Les prestations à réaliser comprendront des travaux de terrassements et remblaiements, de fourniture et de pose de canalisations en Pehd et PVC (jusqu'au Ø 90 mm) et en fonte (jusqu'à Ø 300 mm), de fourniture et de pose de matériels de sectionnement ou de régulation, de réalisation de branchements particuliers, de remplacement de branchements en plomb, de réfections de chaussées, etc.

- Le marché est passé pour une durée initiale de 1 an avec tacites reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

- Le Marché est défini avec un montant minimum de travaux de 350 000,00 € HT pour sa période initiale et de 10 000,00 € HT pour chacune de ses périodes de reconduction et un montant maximum de 2 500 000,00 € HT sur les 4 ans.

Considérant le lancement de la consultation

Considérant l'avis d'appel à concurrence en date du 25/02/2016 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres notifiant le marché au groupement Giammatteo réseaux (mandataire)-Cheval TP selon les critères définis par le règlement de consultation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a l'unanimité :

- **DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la notification et à l'exécution du marché avec le groupement Giammatteo réseaux (mandataire)-Cheval TP**

18- Renouvellement membres CLI FBFC : mandat 2016-2021.

Vu la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire,
Vu le décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base,
Vu l'arrêté du Département de la Drôme n°12-DAJ-0060 portant modification de la Commission Locale d'Information auprès de la Franco-Belge de Fabrication de Combustible (CLI FBFC),

La loi Transparence et Sûreté Nucléaire (TSN) du 13 juin 2006 et son décret d'application de mars 2008 posent le principe de la création d'une Commission Locale d'Information auprès de chaque Installation Nucléaire de Base (INB), ou groupe d'INB.

A la vue de ce contexte réglementaire, le Département de la Drôme a créé une Commission Locale d'Information auprès de la Franco-Belge de Fabrication de combustible par arrêté le 7 avril 2009. Conformément à cet arrêté, la composition de cette Commission doit être renouvelée en 2012. Ceci a été fait par arrêté départemental n°12-DAJ-0060 du 27 mars 2012.

Conformément à cet arrêté, la commune de Saint-Paul-lès-Romans, dispose de deux sièges dans cette commission.

En application de l'article 5, paragraphe 1 du Décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base, le Conseil Municipal doit désigner ses représentants par une délibération.

**Aussi, le Conseil Municipal de Saint Paul lès Romans, à l'unanimité :
Désigne les membres titulaires suivants :**

Statut	Nom - Prénom	Fonction
Titulaire	LUNEL Gérard	MAIRE
Titulaire	MARCHETTO Yves	Conseiller Municipal

**19- convention de mutualisation plateforme dématérialisation des marchés publics
Valence Romans Sud Rhône-Alpes**

Il est proposé au conseil d'adhérer au service de dématérialisation des marchés de l'agglomération. Cette plateforme permettra de mettre les marchés de la commune pour les obligations de dématérialisation et de publicité.

Vu les conditions tarifaires énoncées par l'agglomération,

Vu les obligations pour la commune en matière de dématérialisation,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous actes afférents administratifs et financiers afférents.

20- Information modification du PLU sur Saint Paul Lès Romans

Présentation par Brigitte Rollet en charge de l'urbanisme sur le contenu et le calendrier de mise en place de la modification.

Remarque de Bernard Rodillon vis-à-vis du projet du parc photovoltaïque : la zone des photovoltaïques est une zone N(naturel) Brigitte Rollet explique que c'est une mesure de protection.

Monsieur le Maire explique que le projet sera présenté le 3 mai par M. Jean Baptiste Vye, chargé du projet.

21- Questions diverses

Commission plan de circulation le 8 mai à 17h

Commission travaux le 29/04/2016 à 17h30 avec ATELIA

Pose d'un panneau travaux sur le gymnase

13 mai réunion publique

Signalétique pour la voie verte qui sera évoquée en commission circulation

Prochain conseil : mardi 10 mai 2016 à 20h.